

**Mairie de PORNIC
(Loire-Atlantique)**

JURI/2022/A17

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Pornic,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la séance d'installation du Conseil Municipal du 28 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints,

VU l'arrêté JURI/2022/A02 du 03/02/2022 portant délégation de signature à Madame Laure GRAVELEAU,

VU l'arrêté JURI/2022/A03 du 03/02/2022 portant délégation à Madame Virginie MADRIERES,

Considérant que des agents ont cessé leurs fonctions à la Ville de Pornic,

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'abroger les arrêtés leur accordant délégation,

ARRETE

Article 1^{er} – les arrêtés suivants sont abrogés :

- JURI/2022/A02 du 03/02/2022 portant délégation de signature à Madame Laure GRAVELEAU
- JURI/2022/A03 du 03/02/2022 portant délégation à Madame Virginie MADRIERES

Article 2 – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet lorsque les formalités de transmission au contrôle de légalité et de publication auront été réalisées.

Fait à Pornic,
Le 27 septembre 2022

Le Maire

Jean-Michel BRARD

